



VATICAN - LA PRIERE : QUATRE PRIERES FONDAMENTALES DE LA VIE DU FIDELE : les Actes de Contrition, de Foi, d'Espérance et de Charité (X)

Rome (Agence Fides) - L'ACTE DE CONTRITION (H)

PRENDRE LA FERME RESOLUTION DE NE PLUS OFFENSER DIEU, DE FAIRE PENITENCE...

C'est ce que le pécheur, conscient de sa misère morale et spirituelle, décide de faire : ne plus offenser Dieu. En somme, faire comme l'Enfant Prodigue : retourner dans la maison de son Père et retrouver sa dignité de Fils.

La Parabole de l'Enfant Prodigue est une parabole qui comporte un enseignement bien précis : sur les conséquences de vouloir choisir soi-même sa propre destinée, et sur l'attitude du Père vis-à-vis de son Fils qui revient et fait « la première confession » enseignée par Jésus lui-même : « je ne mérite plus d'être appelé ton fils... » (Luc 15, 19a) ; mais surtout, sur la BONTÉ du Père qui attend son enfant : « Comme il était encore loin, son père l'aperçut et fut touché de COMPASSION, il courut se jeter à son cou et l'embrassa longuement... » (Luc 15, 20b.). Qui dira la Bonté, la Miséricorde et l'Amour infinis de Dieu : « A la vue des foules, il en eut pitié, car ces gens étaient las et prostrés comme des brebis qui n'ont pas de berger » (Mathieu 9, 35, // Marc 6, 34). Et c'est pour quoi il déclarera solennellement : « Je suis le Bon Pasteur, le Bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis » (Jean 10,11). Car telle est sa Mission : « Je ne suis pas venu appeler les justes mais les pécheurs » (Mathieu 9,13b), précisé par saint Luc : « AU REPENTIR » (Luc 5,32).

Et de fait, Jésus présente trois paraboles sur la miséricorde de Dieu, la brebis perdue, la drachme perdue, l'enfant prodigue (.Luc 15). Au paralytique qu'on lui présente en le descendant par le toits à cause de la foule immense, Jésus dit en premier : « Confiance, mon enfant, tes péchés sont remis » (Mathieu 9, 2b et II Marc et Luc). A Zachée, un publicain, un pécheur donc, il déclare qu'il veut « demeurer chez lui »... Et Zachée, touché par la grâce fait son humble confession en public, et promet de réparer le tort causé à autrui. Jésus lui répond « Aujourd'hui cette maison a reçu le salut... Car le Fils de l'Homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu (Mathieu 19 pass, et 9b, 10). A la femme adultère, il se contente de dire : « personne ne t'a condamnée?... moi non plus je ne te condamne pas. Va, désormais, ne pêche plus » Jean 8, 10b.11b).

Le soir de la Résurrection, Jésus se rend visible à ses disciples et leur dit : « Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie » Cela dit, il souffla sur eux et leur fit : « Recevez l'Esprit Saint. CEUX A QUI VOUS REMETTREZ LES PECHES, ILS LEUR SERONT REMIS » (Jean 20, 21b-23a). Les Apôtres sont envoyés D'ABORD pour remettre les péchés... Ce que trop de prêtre oublie actuellement, hélas...

Mais notre expérience personnelle de pécheurs nous apprend qu'il est difficile de dire « JE PRENDS LA FERME RESOLUTION DE NE PLUS VOUS OFFENSER » quand nous savons très bien que le jour même, probablement, nous retomberons dans les mêmes erreurs. Et les confesseurs que sont les prêtres savent que c'est souvent une objection, un scrupule grave chez ceux qui se confessent, car ils ont peur de se moquer de Dieu, de promettre une chose qu'ils ne seront pas en mesure de tenir... (à suivre).

(J.M.)

(Agence Fides, 26 mars 2007)